

DES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI ONT ÉTÉ MISES EN PLACE DEPUIS LE 1^{ER} DÉCEMBRE.

Finis les sacs jaunes pour les papiers et les emballages carton !

« La boîte de raviolis ne fait pas bon ménage avec les papiers ! » Depuis ce vendredi 1^{er} décembre, les habitants de l'Intercom Bernay, terres de Normandie (IBTN) doivent déposer leurs papiers et emballages cartons dans des colonnes dédiées, installées sur tout le territoire... et non plus dans les sacs jaunes. La raison ? « Le tri évolue. L'objectif aujourd'hui est de recycler un maximum de déchets. Et, dans ce cadre, il faut désormais séparer les papiers et cartonnets des autres déchets contenus dans les sacs jaunes, pour éviter qu'ils ne soient souillés et donc impossibles à recycler. Si on extrait le fibreux (pa-

piers et emballages cartons) on va plus vite à le trier dans les centres de tri », explique Jean-Pierre Delaporte, le président du Syndicat de destruction des ordures ménagères de l'ouest de l'Eure (Sdomode). « Aujourd'hui, nous recyclons 22 kg de papiers et 9 kg de cartons et cartonnets par habitant, dans notre centre de tri de Pont-Audemer. On espère arriver, d'ici 2020, à 36 kg au total. »

700 containers d'ici l'été 2018

Pour déposer les déchets, 300 colonnes géolocalisables sont en cours d'installation sur tout le territoire que couvre le Sdo-



Jeudi 30 novembre, une des colonnes a été, pour l'exemple, installée à Brionne, boulevard Eugène-Marie, en présence des élus locaux, du Sdomode et de Citeo (éco-organisme partenaire).

mode (400 sont déjà en place). Jeudi 30 novembre, l'une d'entre elles a été inaugurée à Brionne, boulevard Eugène-Marie. « Ce qui fait une colonne pour 250 habitants, soit un ratio très important. Nous avons fait le choix d'en installer partout (dont certains situés sur les parkings de grandes surfaces), dans des endroits où il est facile de se garer.

ou de s'arrêter pour que les usagers adhèrent », renchérit Olivier Delvallée, chargé de communication du Sdomode.

2 € de gain par habitant d'ici 2020

« Maintenant que la promotion du tri est affinée, il faut que le tri se voie aussi dans le portefeuille des habitants », souligne - avec raison -

- Marie-Lyne Wagner, vice-présidente du Sdomode à l'origine des points d'apport volontaires.

En effet, imposer de nouvelles consignes de tri aux habitants n'est pas sans poser quelques questions, notamment celle de l'intérêt pour les habitants. « La réussite de ce projet tient à la mobilisation de tous. Ce nouveau mode de tri est en effet l'opportunité, pour le Sdomode, de maîtriser ses coûts. Une économie est possible (de l'ordre de 2 € par habitant) à l'horizon 2020, si et seulement si les objectifs sont atteints », met en avant Valéry Beuriot, vice-président de l'Intercom en charge du centre de tri de Pont-Audemer. La semaine dernière, dans nos colonnes, celui qui est aussi maire de Brionne expliquait espérer, en 2018, faire diminuer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, payée par les habitants de l'IBTN.

Seul point noir de ces colonnes selon les membres du Sdomode ? Le risque de dépôts sauvages autour. « Il faut rassurer les habitants, on sera

pas de dépôts sauvages. Les gens qui viennent utiliser les colonnes sont des bons trieurs, trier c'est un acte volontaire ». Un acte volontaire mais qui ne fait pas - encore - l'unanimité. Sur notre page Facebook, quelques internautes se sont agacés qu'on leur en demande « de plus en plus ». « Je faisais tout bien mais là, il ne faut pas exagérer ! », commente Marie-Thérèse. Le temps - et une réduction de la taxe ? - fera certainement son œuvre.

Lucie Drieu

« Le Sdomode va envoyer à tous les habitants de son territoire un dossier par voie de Poste, la semaine du 18 décembre. Sur ces documents, les habitants seront appelés à suivre Marco, personnage qui explique les consignes de tri.

« Les colonnes sont géolocalisables. Pour trouver la plus proche de chez vous, rendez-vous sur le site www.sdomode.fr.

QUE DÉPOSER DANS CES COLONNES ?

Journaux, catalogues et prospectus ; annuaires ; cahiers, bloc-notes et impressions ; courriers, livres et enveloppes ; mais aussi les « cartons de regroupement » (de yaourts par exemple), les emballages cartons (paquets de céréales...), les sacs en papier (celui qui protège la baguette de pain, par exemple), mais aussi les boîtes à œufs et les rouleaux en cartons (papier-toilette, essuie-tout...).